



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
TERRITOIRE D'ÉNERGIE
LOT-ET-GARONNE

Département
de
Lot-et-Garonne

Arrondissement d'AGEN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Délégués en exercice : 58

Délégués présents : 41

Date de convocation : 17 mars 2023

DÉLIBÉRATION N° 2023-089-AGDC

Nomenclature : 7.1. Finances locales – décisions budgétaires

OBJET : BUDGET PRINCIPAL DE TE 47 : AFFECTATION DES RESULTATS 2022

L'an deux mille vingt-trois, le 27 mars à 9 heures 30, le Comité Syndical s'est réuni au siège du Syndicat, 26 rue Diderot à AGEN, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Jean-Marc CAUSSE.

Etaient présents :

BARJOU Jean-Pierre, BORIE Daniel, BOUSQUIER Philippe, BOZZELLI Thierry, CAMINADE Jean-Jacques, CARRIÉ Daniel, CAVADINI Hubert, COSTES Jean-Louis, DAUTA Jean-Pierre, DELZON Jean-Pascal, DE SERMET Pascal, DESCAMPS Philippe, DESTIEU Jean-Paul, DUGAY Jean, GERVAIS Thierry, GINCHELOT Yves, GRIALOU Guy, GUÉRIN Gilbert, IMBERT Pierre, LABARTHE Lionel, LAFARGUE Patrick, LAZZARINI Bruno, LE LANNIC Geneviève, LUNARDI Daniel, MAGNI Claude, MARCO Jean-Marie, MARTET Damien, MURIEL Daniel, PASCAL Alain, POLO Alain, PONTTHOREAU Michel, PRÉVOT Claude, RAVEL Nicolas, REIMHERR Annie, ROSIER Jean-Eric, SALAND Philippe, SOULIES Julien, VALETTE Thierry, VILLA Bernard, ZAROS René, lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir :

BENATTI Nicolas à DE SERMET Pascal, CILLIERES Charles à PASCAL Alain, PINASSEAU Jean à DUGAY Jean.

Etaient excusés :

BALAGUER José, BUISSON Patrick, CANU Nathalie, CAMANI Pierre, DUBAN Jean-Marc, DUBOS Bruno, FLESCHE Eric, FRACAROS Jean-Alfred, GAIDELLA Daniel, GENTILLET Jean-Pierre, MIQUEL Francis, RÉGNIER Gérard, SCHLATTER Christophe, VICINI Jean-Pierre.

Monsieur Yves GINCHELOT a été élu Secrétaire de séance.

Le Comité syndical,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget principal de Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne au titre de l'exercice 2022,

Considérant la clôture définitive de ce budget,

Constatant que le compte administratif 2022 fait apparaître le résultat de clôture suivant :

- Un résultat global excédentaire de fonctionnement d'un montant de : 12.024.732,80 €
- Un résultat global excédentaire d'investissement d'un montant de : 9.336.389,74 €
- Un solde de restes à réaliser de : - 7.584.477,38 €

Il est proposé au Comité syndical de procéder à l'affectation des résultats du budget principal de Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne comme suit :

- En excédent de fonctionnement capitalisé (article 1068 du budget) pour un montant de 6.000.000,00 €
- En excédent reporté à la section de fonctionnement (article 002 du budget) pour un montant de 6.024.732,80 €
- En excédent reporté à la section d'investissement (article 001 du budget) pour un montant de 9.336.389,74 €

Où, l'exposé de son Président,
le Comité Syndical, après avoir délibéré,

- **PROCÈDE** à l'affectation des résultats du budget principal de Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne comme suit :
- En excédent de fonctionnement capitalisé (article 1068 du budget) pour un montant de 6.000.000,00 €
 - En excédent reporté à la section de fonctionnement (article 002 du budget) pour un montant de 6.024.732,80 €
 - En excédent reporté à la section d'investissement (article 001 du budget) pour un montant de 9.336.389,74 €

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Agen, les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme,

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE,

Yves GINCHELOT



LE PRÉSIDENT

Jean-Marc CAUSSE

